

# CHANGEMENTS TECHNIQUES ET TECHNOLOGIQUES

Régulièrement, l'actualité économique apporte l'idée que le monde serait à l'aube d'une révolution technologique ou d'une quatrième révolution industrielle. Les robots et l'intelligence artificielle viendraient transformer l'ensemble des secteurs d'activités économiques et entraîner des pertes d'emplois immenses.

Cette trame narrative est rarement remise en question. On ne peut anticiper toutes les répercussions de l'essor de ces nouvelles technologies sur la société. Aucun secteur n'est à l'abri.

Au-delà des discours sur la numérisation de l'économie, nous ne devons pas perdre de vue l'essentiel : l'emploi et le travail. Il ne faut pas se laisser piéger par des discours qui prétendent que notre travail n'a aucune valeur et pourrait être remplacé par des robots.

Le 1500, ainsi que tout le mouvement syndical, continuent donc à lutter pour garantir les droits des travailleurs, d'améliorer les conditions de travail des membres, d'assurer une société plus égalitaire et plus juste. Révolution technologique ou pas.

## L'industrie 4.0.

Selon le ministère de l'Économie et de l'Innovation, «l'industrie 4.0, appelée également usine du futur ou quatrième révolution industrielle, se caractérise fondamentalement par une automatisation intelligente et par une intégration de nouvelles technologies à la chaîne de valeur de l'entreprise. Il s'agit d'une transformation numérique qui bouleverse l'entreprise manufacturière en apportant des changements radicaux non seulement aux systèmes et processus, mais également aux modes de gestion, aux modèles d'affaires et à la main-d'œuvre».

## Quels sont ses impacts sur les milieux de travail?

Les employeurs implantent de nouvelles technologies en fonction de leurs intérêts. Des changements parfois positifs, mais souvent avec des modifications négatives en matière d'organisation du travail. Les



**Mario Charrette et Yvon Richard**  
Responsables du comité provincial FEC

nouvelles technologies, comme les capteurs d'activités, permettent d'automatiser la surveillance, ce qui la rend plus insidieuse et intrusive. La surveillance patronale est désormais si étroite qu'elle porte atteinte à la vie privée au travail. Aussi, l'implantation de robots et de robots collaboratifs (Cobots), suscite de nouveaux enjeux de santé et sécurité du travail. Bien des outils offrent de nouvelles possibilités pour les employeurs : contrôle patronal abusif, atteinte à la dignité humaine et discrimination de toute sorte.

## La collecte et l'utilisation de données personnelles des travailleuses et travailleurs

Les syndicats peuvent jouer un rôle dès maintenant dans la protection des données personnelles et du droit à la vie privée de leurs membres. La négociation collective est un levier important en ce sens.

Les employeurs devraient être obligés d'informer les syndicats du type de données collectées, de leur traitement et des motifs de leur analyse. Le tout soumis à la négociation collective. Le 1500 négocie depuis longtemps pour que certaines données ne puissent servir à des fins disciplinaires et pour protéger la vie privée de ses membres. La protection de la vie privée est un objet de préoccupation du 1500 parce que, à l'heure actuelle, ce droit est attaqué de plein fouet.

## **La question des changements technologiques est trop importante pour être laissée uniquement entre les mains des employeurs.**

Les changements technologiques doivent se faire avec les travailleurs. Ceux-ci doivent tenir compte des besoins de formation professionnelle, de la santé et la sécurité au travail, du respect de la spécificité culturelle et linguistique du Québec et de la protection de la vie privée.

## **Santé et sécurité du travail.**

Les changements technologiques doivent être orientés en fonction de l'amélioration de la santé et de la sécurité des travailleurs. Ces préoccupations doivent être prises en compte dans l'élaboration des nouveaux équipements. De plus, la surveillance électronique en milieu de travail devrait être prohibée.

## **Pour une action syndicale vigilante et efficace.**

Nous devons tenir compte de l'ensemble des répercussions des changements technologiques. L'action syndicale se doit d'être en amont des changements. Il faut continuer de développer notre expertise syndicale afin de formuler des propositions alternatives. Nous devons agir non seulement sur l'emploi, mais aussi sur l'organisation du travail en continuant d'investir des efforts pour la négociation collective des changements technologiques.